

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE DRAGUIGNANEtat-Civil  
CC/AB/SP/CJ

## VILLE DE FREJUS

Transmission en Préfecture	20 MAI 2026	Publié	Du 20 MAI 2026
Date de réception	20 MAI 2026		Au 21 JUIL. 2026
Notifié le _____			

## ARRETE MUNICIPAL N° 2026 - 1620

## PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

LE MAIRE DE LA VILLE DE FREJUS,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** l'empêchement du Maire, et des Adjointes à exercer leurs fonctions d'Officier d'Etat-Civil pour le mariage prévu le samedi 29 août 2026, à 14h30.**SUR** proposition de la Directrice Générale des Services ;**ARRETE****ARTICLE 1** : Délégation est donnée à Monsieur Didier DALMASSO, Conseiller Municipal, à l'effet d'exercer sous notre surveillance et responsabilité, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil pour le mariage prévu le samedi 29 août 2026 à 14h30.**ARTICLE 2** : Le présent arrêté, qui sera régulièrement publié et notifié, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les 2 (deux) mois suivant sa publication électronique sur le site internet de la ville de Fréjus et sa notification à l'intéressé(e). Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture.

20 MAI 2026

Fréjus, le



Le Maire,

David RACHLINE.